

Dépôt :
Gusty Graas

Luxembourg, le 10 octobre 2024



RÉSOLUTION

Relative à la crise postélectorale au Venezuela suite aux présidentielles du 28 juillet 2024

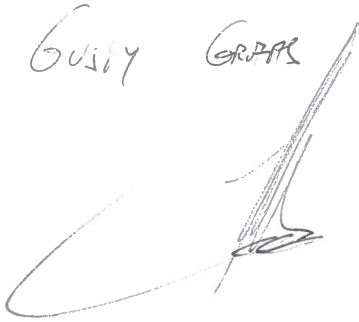
La Chambre des Député-e-s,

- Considérant que l'élection présidentielle s'est tenue au Venezuela le 28 juillet 2024 pour le prochain mandat de six ans commençant le 10 janvier 2025 ;
- Considérant que Madame María Corina Machado avait été élue candidate de l'opposition au régime avec 92,35% des voix ;
- Considérant que le régime Maduro l'a écarté en tant que candidate aux élections pour des raisons arbitraires et politiques ;
- Appréciant que María Corina Machado a préservé l'unité de l'opposition démocratique au régime en apportant son soutien à une autre candidate, qui s'est également vu interdire la participation aux élections, et finalement à M. Edmundo González Urrutia, candidat officiel aux présidentielles vénézuéliennes ;
- Considérant que le régime actuel poursuit de manière continue et méthodique une stratégie généralisée de répression, d'harcèlement, de persécution et d'arrestation contre la population vénézuélienne, y inclus la jeunesse vénézuélienne ainsi que l'espace démocratique ;
- Constatant que ces efforts de répression visent plus particulièrement encore des militants de l'opposition, des défenseurs des droits humains, des journalistes ainsi que des membres d'équipe de campagne de la cheffe de l'opposition María Corina Machado ;
- Considérant que l'opposition démocratique au régime a réussi à obtenir 83,5% des feuilles de dépouillement officielles et que, partant, l'élection a été remportée par Monsieur Edmundo González Urrutia avec une majorité importante des votes ;
- Sachant que le rapport du groupe d'experts des Nations unies sur l'élection confirme ces documents avancés par l'opposition ;
- Soucieux que, suite aux activités oppressives par le régime Maduro, Monsieur Edmundo González Urrutia a été contraint de s'exiler après l'émission d'un mandat d'arrêt le concernant, et que Madame María Corina Machado est actuellement forcée de vivre dans la clandestinité ;

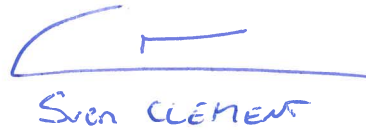
- à faire tout son possible pour que le président légitime, puisse prendre ses fonctions le 10 janvier 2025 ;
- à exiger que les autorités électorales vénézuéliennes publient les résultats de vote de manière transparente et complète ;
- à condamner et dénoncer la fraude électorale organisée par le Conseil National Electoral (« CNE ») ;
- à œuvrer pour une cessation immédiate des actes de répression, de la persécution et des arrestations de la population civile autant que des défenseurs de l'opposition
- à s'engager pour une libération des détenus dans le plus bref délai.

Signatures

GUSMÁN GRAPPA



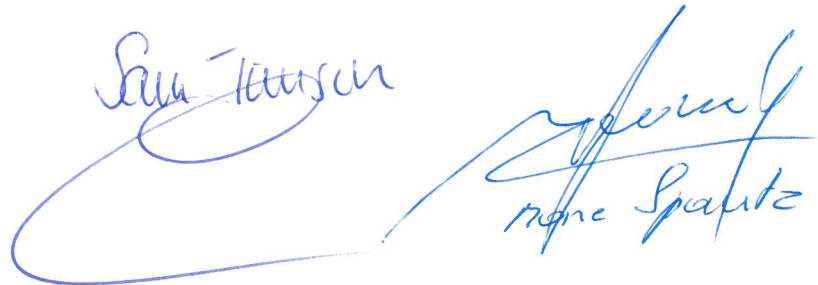
SVEN CLÉMENT



Fred Kemp



Sven Hansen



more Spante

